



Coopérer dans le
domaine des déchets

8 idées reçues à déconstruire pour l'engagement des collectivités territoriales et des EPCI

Petit argumentaire à l'usage des porteurs de projets



Sommaire

- 3 Problématique
- 4 **Idée reçue n°1** : “Les collectivités territoriales n’ont pas le droit d’agir à l’international”
- 7 **Idée reçue n°2** : “Les missions des collectivités ne concernent que leur territoire”
- 11 **Idée reçue n°3** : “Les déchets, ce n’est pas la priorité dans les pays du Sud”
- 15 **Idée reçue n°4** : “Nos savoir-faire ne sont pas adaptés aux pays du Sud”
- 19 **Idée reçue n°5** : “La coopération dans le domaine des déchets coûte trop cher au regard de nos moyens”
- 22 **Idée reçue n°6** : “La coopération, ça prend trop de temps !”
- 25 **Idée reçue n°7** : “Les usagers ne souhaitent pas payer pour la coopération internationale”
- 27 **Idée reçue n°8** : “On ne sait pas très bien où va l’argent des projets de coopération”
- 30 Pour aller plus loin

Document produit dans le cadre du PAGEDS

Promouvoir les Actions pour la Gestion des Déchets au Sud

Décembre 2020

Rédaction

Elsa Tisné-Versailles (CENTRAIDER), Julien Puissant (RESACOOOP)

Relecture :

Céline Leroux (CENTRAIDER)

Mise en page et infographie

Gaël Belsoeur (CIEDEL)

Remerciements

à l’ensemble des contributeurs et contributrices de cette fiche

Problématique

En matière de coopération internationale dans le champ de la gestion des déchets, un double constat s'impose :

- les collectivités des pays du Sud font face à un accroissement exponentiel de la production de déchets dans leurs territoires, qui pose d'importantes questions d'environnement, de santé publique et de gouvernance, localement et à l'échelle mondiale ;
- une mobilisation relativement modeste des efforts de coopération internationale sur ce sujet, alors qu'en France les collectivités territoriales en charge de la gestion des déchets disposent à la fois d'une expertise et d'une légitimité fortes en la matière, et peuvent s'appuyer sur un cadre juridique clair pour s'engager : le « 1 % déchets », institué en 2014 par la loi française.

En effet, des idées reçues persistent et agissent comme autant de freins à son déploiement. Cette fiche vise précisément à accompagner les porteurs de projets de coopération internationale dans le champ de la gestion des déchets, qui cherchent à associer à leurs démarches les acteurs institutionnels français de la gestion des déchets, en particulier les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents.

Une fiche pour qui ?

Tout porteur de projet (collectivité, association, syndicats,...) souhaitant s'engager en coopération internationale dans le champ de la gestion des déchets en mobilisant les acteurs institutionnels compétents de son territoire et au-delà.

Une fiche pour quoi ?

Aider les porteurs de projet à sensibiliser les acteurs de leurs territoires, en recensant certaines des idées reçues les plus fréquemment rencontrées, et en apportant un éclairage sur le contexte institutionnel des acteurs français de la gestion des déchets dans le champ de la coopération internationale.

Quelques précautions d'usage

1. La sélection d'idées reçues présentée ici n'est pas exhaustive ; elle vise à donner quelques exemples d'arguments et contre-arguments mobilisables auprès des acteurs sollicités.
2. Dans tous les cas, il convient de préparer l'échange **en fonction du type d'interlocuteur** qui sera rencontré (élu, technicien, délégataire), **de ses contraintes, et des spécificités de son territoire**.
3. Tout chiffre, statistique, résultat d'études ou conclusion de rapport utilisé pour appuyer sa présentation doit être impérativement et rigoureusement **référéncé**.

Idee reçue

n° **1**

*“ Les collectivités territoriales
n'ont pas le droit d'agir
à l'international ”*

Les collectivités territoriales françaises entretiennent depuis leur création des relations avec d'autres territoires

Dès la seconde moitié du XIX^e siècle, dans un contexte d'émergence des collectivités territoriales, se développe le mouvement internationaliste municipal. Celui-ci se matérialise notamment par le développement de partage d'expertises et d'information entre les municipalités, en particulier dans le champ de l'urbanisme, de l'hygiène et de la salubrité publique. Le développement des jumelages, entre communes et villes européennes au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, puis entre collectivités territoriales des pays du Nord et des pays du Sud dans la foulée du mouvement de décolonisation, est sans doute plus connu. L'un comme l'autre témoignent de l'existence et de la vivacité d'une longue tradition historique de relations horizontales entre les collectivités, au service de l'enrichissement mutuel des politiques publiques locales d'une part, et de la reconnaissance des collectivités en tant qu'agents légitimes de développement des territoires, d'autre part. La création de réseaux de collectivités à différents échelons – "*Cités et Gouvernements Locaux Unis*"¹ à l'échelle internationale, le Conseil des communes et régions d'Europe², ou encore Cités Unies France³, pour n'en citer que quelques-uns – incarne la force de cette histoire collaborative.

¹ <https://www.uclg.org/fr>

² <http://www.afccre.org/fr>

³ <https://www.cites-unies-france.org/>

Les collectivités territoriales françaises bénéficient d'un cadre juridique clair pour s'engager à l'international

En France, c'est en 1992 qu'est créé le cadre juridique autorisant les collectivités territoriales à développer des partenariats et des projets de coopération avec des homologues étrangères¹. On parlera dès lors de « *coopération décentralisée* », puis plus largement d'« *action extérieure des collectivités territoriales* », pour nommer cette nouvelle compétence des collectivités à agir à l'international. Depuis, ce cadre n'a cessé de se renforcer et de s'étoffer : loi Oudin Santini en 2005, amendement Pintat en 2006, loi Thiollière en 2007, jusqu'à la loi d'orientation et de programmation de 2014, actuellement en cours de révision, qui institue notamment le 1 % déchets², codifié comme suit :

Article L. 1115-2 du Code général des collectivités territoriales

Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes compétents en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages au sens de [l'article L. 2224-13](#) ou percevant la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères peuvent mener, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services et dans le cadre de [l'article L. 1115-1](#), des actions de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire dans les domaines de la collecte et du traitement des déchets des ménages.

¹ Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

² Loi du 7 juillet 2014 relative à la politique de développement et de solidarité internationale.

L'action extérieure des collectivités territoriales françaises **est reconnue, encadrée et accompagnée par des institutions**

L'émergence de ce cadre juridique s'est accompagnée du développement d'un cadre institutionnel idoine, consacré aux initiatives des collectivités territoriales à l'international : la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) au sein du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ainsi que l'Agence Française de Développement (AFD), accompagnent, y compris financièrement, la mise en œuvre de l'action internationale des collectivités territoriales françaises, quelles que soient leur taille et leur nature.



La Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) rassemble notamment représentants des associations de collectivités territoriales, et des ministères concernés par la coopération décentralisée. Espace de dialogue et de concertation, la CNCD vise l'amélioration des conditions d'exercice de la coopération des collectivités territoriales françaises. Dans le cadre de ses missions, elle tient à jour depuis 2009 un atlas de la coopération décentralisée, disponible en ligne¹, qui recense l'ensemble des actions internationales menées par les collectivités territoriales françaises, coopérations décentralisées (y compris les jumelages) et actions ponctuelles ou non conventionnées.

Idee reçue

n° 2

*“ Les missions
des collectivités ne concernent
que leur territoire ”*

Les enjeux liés à la gestion des déchets sont par nature planétaires

Préservation de l'environnement, lutte contre le réchauffement climatique, promotion de la santé et de la salubrité publique, limitation des pressions sur les ressources naturelles et énergétiques... Ces enjeux directement liés à la gestion des déchets, ne sont pas circonscrits aux frontières nationales, ils traversent l'ensemble des territoires de la planète, à toutes les échelles.

D'importants efforts sont consentis dans nos territoires par les collectivités territoriales et les EPCI en charge de la gestion des déchets. Aussi efficaces soient-ils, il serait pourtant illusoire de croire qu'ils pourront contribuer de manière significative et durable à la préservation des biens communs et à l'amélioration de nos cadres de vie, s'ils ne s'accompagnent pas de démarches similaires à l'échelle planétaire. Le dialogue, la coopération, l'échange d'expérience et d'expertise entre acteurs du secteur des déchets à l'échelle mondiale sont une condition sine qua non pour pouvoir apporter une réponse efficace et coordonnée à l'urgence écologique et aux enjeux du développement durable.



L'exemple des pollutions marines

Chaque année, entre 10 et 20 millions de tonnes de déchets plastiques se déversent dans les océans¹. Charriés dans leur grande majorité depuis les terres par les vents, les pluies et les cours d'eau, faute de traitement local, ces déchets ont un fort impact sur la biodiversité marine. Supports de virus, de bactéries et de polluants sur de très longues distances, les microplastiques qui résultent de la dégradation incomplète de ces déchets intègrent progressivement la chaîne alimentaire et se retrouvent dans les assiettes des consommateurs du monde entier.

Les déchets plastiques présents dans les océans proviennent en grande majorité des pays en développement², où ils ne sont pas ou insuffisamment traités.

« La lutte contre les déchets marins passe principalement par des actions de prévention des déchets à la source, mais aussi par une meilleure gestion des déchets terrestres. Tous les océans étant concernés, des actions au plan national mais également à l'échelle internationale sont nécessaires. »

Ministère de la Transition écologique et solidaire³

¹ Valuing Plastic, *Programme des Nations Unies pour l'Environnement*, 2014, p. 10.

² Christian Schmidt, Tobias Krauth, Stephan Wagner. Export of Plastic Debris by Rivers into the Sea *Environmental Science & Technology*, 11 octobre 2017.

³ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dechets-marins>

Agir en coopération internationale pour renforcer et enrichir les stratégies de prévention et de sensibilisation développées

Le travail en coopération autour de la question de la gestion des déchets permet de croiser différents regards et d'enrichir la perspective des opérations de sensibilisation à la gestion des déchets sur nos territoires. L'ouverture à d'autres réalités questionne nos pratiques, interroge nos cadres de référence habituels, met en lumière les rapports de causalité et les interdépendances, témoigne d'expériences développées ailleurs, valorise les acteurs et les alternatives locales, crée du lien entre les habitants. Les partenaires des pays du Sud peuvent ainsi partager leur expertise et témoigner de leurs réalités, pour aider nos concitoyens à mieux comprendre les enjeux de la gestion des déchets, mieux appréhender les liens entre déchets et autres sujets connexes, mieux saisir le sens des actions de collecte et de prévention conduites ici. Cette contribution peut recouvrir diverses formes dans le cadre d'actions d'éducation au développement durable et/ou à la citoyenneté, par exemple :

- › **témoignages d'acteurs** du Sud à l'occasion d'actions de sensibilisation auprès des habitants, en partenariat avec les ressourceries locales ;
- › **expositions** dans les bibliothèques et centres sociaux confrontant la situation des déchets et les enjeux croisés du recyclage et de la valorisation ici et là-bas ;
- › **mise en place d'actions communes** entre établissements scolaires des deux territoires (concours de salubrité, création de supports artistiques croisés, etc.)

L'engagement en coopération représente plus largement une formidable opportunité d'inspiration et d'innovation pour la collectivité et ses partenaires par la confrontation d'expériences et la réflexion partagée. Il permet d'imaginer dans le dialogue des solutions adaptées aux contextes locaux respectifs.

L'engagement en coopération internationale offre à la collectivité un levier supplémentaire de mobilisation et de valorisation de son écosystème

L'appui à la gestion des déchets à l'international constitue un levier d'animation et de développement dans nos territoires :

- › **il renforce le rôle fédérateur de la collectivité** par l'association et la mobilisation de ses partenaires locaux autour des projets de coopération développés : établissements scolaires, acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable, associations de solidarité internationale, ressourceries, différents services de la collectivité, entreprises, bureaux d'études...
- › **il contribue au rayonnement local et international des acteurs locaux** mobilisés et permet la valorisation économique de leurs expertises et savoir-faire.



En Auvergne Rhône-Alpes, le VALTOM, syndicat en charge de la valorisation et du traitement des déchets ménagers du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire, est engagé aux côtés de la Commune de Sandiara (Sénégal). Pour accompagner au mieux Sandiara, il a sollicité un ensemble de partenaires locaux : l'association Vivre en Brousse pour ses liens historiques avec la commune sénégalaise partenaire, le bureau d'études SAGE pour son expertise technique dans la réalisation d'une étude de gisement de déchets. Le syndicat a également fait appel à une étudiante du Magistère d'économie du développement (CERDI) à l'Université Clermont Auvergne.



Collecte à Sandiara au Sénégal
© Valtom

Idee reçue

n° 3

*“ Les déchets,
ce n'est pas la priorité
du Sud ”*

La gestion des déchets figure au tout premier rang des compétences et des priorités des collectivités du Sud... mais leurs moyens sont insuffisants

France ou Maroc, Costa Rica ou Togo, Vietnam ou Sénégal... Aujourd'hui tous les pays du monde disposent ou travaillent à l'élaboration d'un plan ou d'une stratégie nationale de gestion des déchets ménagers. En fonction des processus de décentralisation à l'œuvre, cette compétence se décline à différentes échelles : elle peut être soit exclusive, soit partagée entre Etat et collectivités territoriales, généralement de niveau communal ou intercommunal.

Dans les pays du Sud, dans la grande majorité des cas, c'est aux collectivités que revient la charge de la gestion et du traitement des déchets. Bien qu'elles déploient des moyens humains et financiers importants au regard de leurs ressources¹, ceux-ci demeurent pourtant très insuffisants face à l'ampleur des défis qu'elles rencontrent. Les collectivités du Sud sont en effet exposées à un accroissement exponentiel de la production de déchets dans leurs territoires, lié, entre autres, à l'accélération de l'urbanisation et aux changements de modes de consommation de leurs populations, fortement générateurs de déchets. Dans un tel contexte, la faiblesse des transferts financiers en provenance des Etats, et la difficulté pour les collectivités à développer et recouvrer une fiscalité propre, compliquent encore davantage l'émergence de politiques publiques locales adaptées, efficaces, structurées et pérennes de gestion des ordures ménagères.

Des élus des pays du Sud se mobilisent d'ailleurs régulièrement pour alerter la communauté internationale sur leurs difficultés à mettre en place des mesures adéquates pour faire face aux défis urgents liés au réchauffement climatique, auquel la gestion inadaptée des déchets contribue de manière significative².

¹ 20 % en moyenne des budgets des collectivités des pays en développement, d'après l'étude de la Banque mondiale, *Déchets : quel gâchis 2.0*, publiée en 2018, consultable en ligne : <https://www.banquemondiale.org/fr/news/immersive-story/2018/09/20/what-a-waste-an-updated-look-into-the-future-of-solid-waste-management>

² https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/10/17/cris-d-alarme-des-maires-africains-oublies-de-la-lutte-contre-le-rechauffement-climatique_6015919_3212.html

Les habitants sont très mobilisés par la question des déchets

Ici comme ailleurs, la gestion des déchets est une véritable nécessité pour assurer l'hygiène et la salubrité publique au quotidien, et les habitants y sont extrêmement sensibles.

- › Les habitants investissent leurs quartiers et organisent ou participent à des « opérations coup de poing » ponctuelles de ramassage et de nettoyage, souvent en lien avec les municipalités.
- › Il n'existe pas de frein financier pour les habitants, dès lors que les services rendus sont considérés visibles, efficaces, transparents et accessibles : les systèmes expérimentés dans les territoires du Sud, qu'ils soient municipalisés, informels, privés ou mixtes, donnent bien lieu, à ces conditions, au recouvrement de taxes, redevances ou prix.

› La récurrence, dans les territoires du Sud, de troubles sociaux et de mobilisations citoyennes liées aux insuffisances des systèmes de gestion des déchets¹, montre que les citoyens ne considèrent pas cette question comme accessoire, mais au contraire comme prioritaire.

› Dans de nombreux pays, l'existence d'un secteur informel² qui collecte et valorise une part des déchets ménagers contribue à répondre aux besoins et aux demandes des habitants. Cependant ces initiatives sont souvent insatisfaisantes à de nombreux égards (dangerosité des conditions de travail, rémunérations insuffisantes, etc.) et manquent de structuration³.

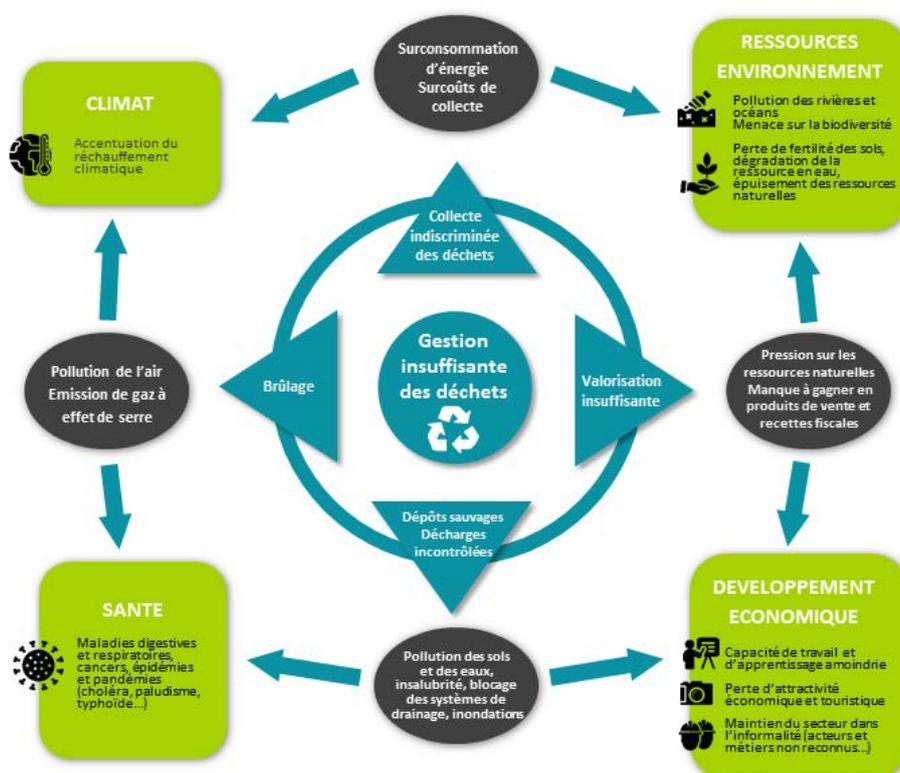
¹ Voir les récentes mobilisations et leurs développements à N'Djamena au Tchad, on encore la « crise des poubelles » au Liban.

² Au Brésil avec les catadores, en Egypte avec les zabalines, en Ethiopie avec les kosheman, etc.

³ Voir fiche "Le processus de formalisation des opérateurs informels de pré-collecte des déchets" sur <https://amorco.asso.fr/boite-a-outils-dechets-action-internationale-et-dispositif-1-dechets>

Une insuffisante gestion des déchets impacte négativement le développement des territoires dans leur globalité...

L'absence ou l'insuffisance de systèmes efficaces et pérennes de gestion des déchets ménagers produit de multiples conséquences sur le plan local qui obèrent de manière significative le potentiel de développement des territoires du Sud et de leurs habitants. Les impacts se font directement sentir à plusieurs niveaux – santé, climat, environnement, développement économique, durabilité des ressources et des conditions de vie... - et affectent toutes les échelles (voir schéma ci-après).



Impacts négatifs de la mauvaise gestion des déchets dans les territoires du Sud
© RESACOOP

... alors qu'une gestion efficace et structurée des déchets peut constituer un important levier de développement économique et social pour les territoires

La gestion des déchets peut contribuer de manière significative à l'émergence d'opportunités de développement économique vertueux des territoires :

- › par l'appui à la formalisation des filières de collecteurs de déchets recyclables, qui améliore les conditions de travail et de vie des travailleurs informels souvent mal reconnus socialement et financièrement¹ ;
- › par le développement de filières structurées de recyclage et de valorisation, facteur de création d'emplois locaux ;
- › par le recouvrement d'impôts et taxes prélevés sur les activités structurées et formalisées du secteur.

¹ voir fiches techniques "Le processus de formalisation des opérateurs de pré-collecte des déchets" et "Accompagner les acteurs informels des déchets vers une reconnaissance sociale et professionnelle" sur <https://amorces.asso.fr/boite-a-outils-dechets-action-internationale-et-dispositif-1-dechets>



En 2010 à Thiès au Sénégal, une association de 14 femmes collectrices de sacs plastiques se structure en une véritable entreprise formalisée grâce à l'appui d'une ONG et d'un bureau d'étude européens, et l'implication des pouvoirs publics locaux. Aujourd'hui Proplast Industrie emploie 200 personnes (emplois directs) et fait travailler indirectement 2 000 personnes. Avec l'implantation dans tout le pays de 50 kiosques de récupération, l'entreprise rachète aux particuliers le plastique dur, qui est ensuite transformé (8 000 tonnes de plastique recyclées à ce jour) et revendu à des industriels.



Un kiosque de récupération de sacs plastique au Sénégal
© Proplast

Idee reçue

n° 4

*“ Nos savoir-faire
ne sont pas adaptés
aux pays du Sud ”*

Une expertise française incontestable dans le domaine des déchets...

Le développement des politiques locales d'hygiène et de salubrité publiques constitue l'un des piliers forts sur lesquels se sont construites les collectivités territoriales françaises. Depuis la fin du XIX^e siècle, elles ont développé de multiples compétences dans toutes les dimensions de la gestion des déchets, tant sur le plan technique qu'organisationnel et institutionnel. Elles bénéficient aujourd'hui d'une expertise solide et d'un retour d'expérience, qu'elles sont en mesure de mettre à disposition de collectivités territoriales étrangères émergentes pour les accompagner dans la construction de politiques publiques locales de gestion des déchets :

- › réalisation d'études diagnostiques et recherche de solutions techniques adaptées à des contextes spécifiques : voir fiche technique "[Etablir un diagnostic du service de pré-collecte et de valorisation des déchets ménagers](#)" ;
- › constitution, organisation et formation de services : voir fiche technique "[Le suivi du fonctionnement d'un service déchets](#)" ;
- › développement d'outils de planification ;
- › choix et mise en place des modalités d'exploitation des services fournis (régie, délégation...) : voir fiche technique "[Les modes de gestion d'un service déchet](#)" ;
- › financement des services, fiscalité locale, gestion budgétaire ;
- › travail à l'échelle intercommunale ;
- › politiques de prévention et de sensibilisation, communication ; mobilisation des usagers et création de lien social autour des déchets ;
- › mobilisation et mise en place de partenariats avec les acteurs locaux : bureaux d'études, acteurs de la gestion des déchets, ressourceries, etc.

Depuis près de dix ans, la Ville de Valence et Valence Romans Agglo appuient la commune de Waoundé au Sénégal dans la mise en place d'une politique publique d'assainissement. Grâce à leurs propres compétences, et à celles de leurs partenaires locaux - ADOS, le SYTRAD, Ingénieurs sans frontières, etc. - les deux collectivités ont accompagné progressivement leurs partenaires sénégalais dans la conception et la mise en œuvre de l'ensemble des actions requises à toutes les étapes : du stratégique (élaboration d'un schéma municipal d'assainissement, étude de caractérisation des déchets) à l'opérationnel (couverture de l'ensemble de la population par des latrines et des douches, mise en place de la collecte des ordures ménagères, création d'une aire de stockage et de tri des déchets), jusqu'au renforcement des capacités des élus et des techniciens, en passant par la sensibilisation des habitants (mobilisation d'écoles et de structures artistiques et socio-culturelles).



Tri des déchets à Waoundé
2017 © ADOS

... au service de solutions innovantes et adaptées à co-construire

Cette palette de compétences n'a pas vocation à répliquer ailleurs des solutions techniques développées ici. Il s'agit bien de mobiliser les savoirs et l'expérience - tant positive que négative - de la collectivité française, au service d'une réflexion partagée avec les partenaires étrangers pour faire émerger ensemble de nouvelles solutions, techniquement et socialement adaptées au contexte local, et pérennes. Car si les situations diffèrent entre Nord et Sud, les enjeux sont identiques.

Les collectivités et acteurs compétents français disposent de capacités et d'une expertise intéressantes pour accompagner la mise en œuvre de solutions écologiques sur les plans méthodologique et technique : il s'agit notamment de promouvoir des pratiques de traitement des déchets adaptées visant à limiter le recours au brûlage, au rejet et au stockage des déchets, qui ont des conséquences néfastes sur l'environnement.



A Madagascar dans la ville de Mahajunga, l'unité de compostage mise en place avec le soutien de l'ONG Gevalor dans le cadre du programme Africompost traite près de 3.000 tonnes de déchets par an pour les transformer, en compost notamment. Elle permet ainsi d'éviter la mise en décharge de 75 % des déchets collectés, et le rejet annuel dans l'atmosphère de 4.000 tonnes de CO₂, soit l'équivalent de 1.000 vols aller-retour Antananarivo-Paris.

© Madacompost

Au total, on estime **de 10 à 15 % le potentiel de réduction des émissions de gaz à effets de serre** dans l'hypothèse d'une application optimale et généralisée des principes de l'économie circulaire à la gestion des déchets à l'échelle planétaire¹.



Au Vietnam des sacs de ciment triés © Sylvie Franchette

Au Vietnam, où se combinent accroissement de la production de déchets, manque d'espace et faible valorisation, le projet « PRO-3 » mis en œuvre par le Gret en appui à la Province de Vinh Phuc, et financé par l'AFD, la Ville de Paris et le Sycotom, a permis d'appuyer la mise en place de 5 unités de valorisation des déchets, dont une unité de valorisation des sacs de ciment. Triés puis mis en balle, ils sont ensuite revendus par des opérateurs locaux.

¹ Global Waste Management Outlook, *PNUD-ISWA*, septembre 2015. Cette étude indique que la mise en place généralisée de politiques de prévention des déchets et de réduction de leur production à la source augmenterait encore la contribution à la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre jusqu'à 15-20 %.

Dans une logique d'économie circulaire, ces pratiques permettent également de contribuer au développement de filières de métiers génératrices de revenus pour les économies locales.



Collecte des déchets à Dschang (Cameroun) © Gevalor

Dans le cadre du partenariat de coopération décentralisée associant Nantes Métropole et la ville de Dschang au Cameroun, l'association nantaise Compostri a accompagné la collectivité camerounaise dans la mise en place de son système de gestion des déchets et de tri. Plusieurs groupements d'intérêt économique ont été créés permettant une rémunération stable aux travailleurs impliqués. Ils se chargent soit de la précollecte chez l'habitant, soit de l'activité de production et vente de compost. En transformant le déchet en activité économique, les métiers liés aux déchets sont aussi revalorisés.

Idee reçue

n° **5**

*“ La coopération dans le
domaine des déchets coûte trop
cher au regard de nos moyens ”*

Mettre en place un service de gestion des déchets coûte cher, au Nord comme au Sud : « *La gestion des déchets représente le plus gros poste de dépenses pour nombre de municipalités ; dans les pays à faible revenu, elle représente en moyenne 20 % des budgets municipaux¹ » selon la Banque Mondiale, et peut atteindre jusqu'à 50 %².*

Adapter son intervention aux réalités locales

Cependant, les projets de coopération peuvent se décliner à différentes échelles. En effet, il ne s'agit pas de se substituer aux collectivités territoriales des pays du Sud en dupliquant des modèles ou des équipements inadaptés aux réalités locales (densité du bâti, voirie, disponibilité des pièces de rechange, etc.) et trop onéreux à entretenir au regard des ressources financières disponibles localement.

Privilégier le renforcement des compétences des collectivités du Sud

Malgré des écarts réels de moyens humains et financiers sur la question des déchets, nombre d'actions structurantes peuvent être envisagées dans un programme de coopération entre deux collectivités du Nord et du Sud. Le renforcement des compétences des collectivités du Sud n'est pas nécessairement coûteux et peut cependant être déterminant pour l'amélioration de la qualité des politiques et des actions mises en œuvre.

Quelques pistes d'actions structurantes pour appuyer la mise en place d'un service de gestion, et plus globalement d'une filière, des déchets au Sud :

- › renforcer les compétences d'un partenaire du Sud : financement de missions d'agents de collectivités territoriales françaises pour transférer les compétences recherchées au Sud à travers des échanges, des visites, etc. ;
- › financer l'amont d'un projet ou d'une stratégie communale : étude, enquêtes, mise en place d'un plan de gestion des déchets, formation des agents et des responsables. Les partenaires du Nord ont une plus-value évidente à apporter lors de cette phase stratégique.



Une autre piste : la mutualisation de projets entre collectivités territoriales au Nord et au Sud

Il est également possible de travailler en partenariat avec d'autres collectivités pour mutualiser les moyens et mobiliser collectivement davantage de cofinancement.

¹ Déchets : quel gâchis 2.0, un état des lieux actualisé des enjeux de la gestion des ordures ménagères, Banque mondiale, 20 septembre 2018, <https://www.banquemondiale.org/fr/news/immersive-story/2018/09/20/what-a-waste-an-updated-look-into-the-future-of-solid-waste-management>

² Cf. la plaquette d'information réalisée par l'association Amorce, <https://amorce.asso.fr/boite-a-outils-dechets-action-internationale-et-dispositif-1-dechets>



Partenaires du projet PLASTIC
© So Cooperation

grâce au 1 % déchets, et de manière concertée entre collectivités de types et de tailles très hétérogènes. Le réseau régional multi-acteur SO Coopération vient en appui à la coordination du projet et met en œuvre les actions en Nouvelle-Aquitaine en lien avec les acteurs du territoire. Le CEAS Burkina est opérateur côté burkinabè¹.

Le projet PLASTIC (PLateforme des Actions et de la Sensibilisation au Traitement Individuel et Collectif des déchets) rassemble plusieurs collectivités néo-aquitaines partenaires d'homologues burkinabés sur la thématique des déchets : la ville de Châtelleraut, Evolis 23, Syded 87, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Comité de jumelage de Chauvigny Coopération Banfora. Il vise à renforcer la gestion communale des déchets dans les 4 communes partenaires. Cette dynamique collective permet de mutualiser les moyens humains et financiers, en grande partie

¹ Plus d'information auprès de SO Coopération : <https://www.socooperation.org/projet-plastic>

Engager sa collectivité en fonction de son budget : le 1 % déchets

Sur le plan budgétaire, la collectivité territoriale peut adopter le **1 % déchets**¹. Une fois adopté ce dispositif assure un cadre juridique stable et sécurisé en faveur du soutien des projets de coopération internationale de la collectivité territoriale et/ou de l'établissement public.

1 % constitue la part maximale des recettes des services déchets que la collectivité est autorisée à affecter dans sa délibération au financement d'actions de coopération. Il appartient à la collectivité territoriale de définir son niveau d'engagement financier : 0,1 %, 0,5 %, 0,7 % etc. L'expérience du "1 % eau", premier dispositif 1 % mis en place en 2005, montre que les collectivités s'engagent en moyenne à hauteur de 0,5 % des recettes des services d'eau et d'assainissement, ce qui représente 1 à 2 € par an, par habitant.

Par ailleurs, le 1 % déchets, même s'il génère des ressources modestes, peut constituer **un levier** pour obtenir des **cofinancements importants**. D'autres programmes nationaux, pilotés par l'Agence Française de Développement ou le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères par exemple, proposent des moyens complémentaires aux collectivités territoriales désireuses de s'engager à l'international.

¹ Voir le descriptif du dispositif réalisé par l'association Amorce : <https://amorce.asso.fr/documents/2/download>

Idee reçue

n° 6

*“ La coopération,
ça prend trop de temps ”*

Comme tout projet, l'engagement à l'international représente un réel investissement en temps et en ressources humaines. Pour autant, le temps dédié à ces projets peut varier en fonction des engagements pris par la collectivité.

Une possibilité d'engager sa collectivité à l'international par étapes

L'engagement à l'international peut se faire progressivement. Pour construire un partenariat pérenne et efficace, le temps de connaissance mutuelle est incompressible. Il est d'abord nécessaire d'apprendre à se faire confiance mutuellement avant de mettre en œuvre ensemble des projets d'envergure. Cette interconnaissance sera favorisée par l'organisation de :

- › missions sur le terrain pour les agents et les élus du Nord afin de se connaître et comprendre les enjeux locaux. Ces missions auront pour objectif d'appréhender la situation locale, de rencontrer les différents acteurs afin de bâtir une relation de partenariat avec la collectivité du Sud ;
- › accueils de délégations du Sud en recherche d'échanges de savoir-faire sur les techniques de collecte, de traitement, de tri et de valorisation des ordures ménagères.

Une variété de niveaux d'engagements possibles

Dans le cadre d'une coopération décentralisée la collectivité du Nord pourra également s'appuyer sur des intervenants extérieurs pour la réalisation de certaines activités¹. Des bureaux d'études et des associations compétentes dans l'appui technique aux collectivités territoriales, notamment pour le montage, le suivi et l'évaluation des projets de coopération, peuvent être sollicités au Nord comme au Sud. Dans ce cas la collectivité demeure maître d'ouvrage du projet.

L'engagement à l'international des collectivités du Nord ne passe pas nécessairement par la mise en place d'un partenariat formalisé de coopération décentralisée avec la collectivité du Sud. Elles peuvent alternativement, ou en complément :

- › mettre à disposition un agent de la collectivité pour appuyer techniquement un projet porté par un acteur du territoire (association, comité de jumelage etc.). Dans ce cas le temps des agents consacré à la coopération internationale peut être pris en compte dans le calcul du 1 % déchets ;
- › mettre en place un fonds alimenté par le 1 % déchets pour soutenir les initiatives portées par des acteurs de la solidarité internationale.

¹Voir les contacts en fin de fiche.

Une opportunité de rapprochement des services et des différents corps de métiers au sein de la collectivité

Se lancer dans une dynamique de coopération internationale représente une opportunité **de rapprocher et de fédérer différents services** d'une collectivité, d'autant plus d'actualité depuis la réorganisation des EPCI dans le cadre de la loi NOTRe. Les projets internationaux font appel à une pluralité de compétences : technique, administrative, financière, de communication et d'éducation au développement durable. Ces projets peuvent permettre aux équipes de **travailler ensemble** autour d'une initiative **porteuse de sens** par la contribution qu'elles apportent à la bonne santé de la planète et par la solidarité qu'elles manifestent à ceux qui en ont besoin.

Une revalorisation des métiers et du secteur des déchets

Les métiers du secteur des déchets souffrent d'un « **déficit d'image** »¹ malgré une prise de conscience écologique croissante dans notre société et dans le monde du travail. Les agents et notamment les jeunes générations sont sensibles au sens de leur métier, la solidarité internationale peut constituer **une source de motivation et de fierté** dès lors qu'elle intègre pleinement les missions qui leur sont confiées.



A Nantes, des agents de différents services techniques (déchetteries, recyclage) ont été associés à l'accueil d'élus et de techniciens de Dschang, ville camerounaise partenaire de Nantes Métropole. Au-delà de la richesse des échanges techniques, cette rencontre a permis aux agents nantais de renouveler leur regard sur les réalités africaines en constatant la similarité des préoccupations et des enjeux ici et là-bas, notamment en matière de déchets. Elle les a également amenés à reconsidérer leurs propres métiers, en les envisageant non plus uniquement sous l'angle de la protection de l'environnement en milieu urbain, mais aussi et surtout comme un maillon essentiel de la lutte pour la protection de la santé.

Par ailleurs, la filière est de plus en plus industrialisée et recrute des profils de plus en plus qualifiés. Mais, assimilée à un secteur d'emploi peu attractif², elle peine à attirer ces nouveaux profils.

Les métiers du traitement et de la valorisation des déchets sont plus particulièrement concernés par ces problématiques : « *Ces métiers demandent plus de qualifications (...), notamment en raison d'un durcissement des normes de sécurité et des exigences de traçabilité et de qualité des matières premières recyclées.* »³.

Le développement de projets à l'international peut ainsi contribuer à **valoriser les fiches de postes et attirer davantage de candidats et de nouveaux profils.**

¹ <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-rapport-2018-vppec-dechets.pdf>, page 30.

² Idem

³ Idem, page 35

Idee reçue

n° 7

*“ Les usagers
ne souhaitent pas payer pour
la coopération internationale ”*

79 % des Français en faveur de la solidarité avec les pays du Sud

D'après le baromètre 2019 de l'Agence Française de Développement¹, 79 % des Français sont favorables à un soutien aux pays en développement via l'aide publique au développement. **Ce chiffre est en augmentation constante depuis plusieurs années, notamment chez les jeunes (84 %, soit + 17 % par rapport à 2014).**

Il croise et confirme la volonté croissante d'engagement sur les questions de durabilité et de solidarité, tant à l'échelle locale qu'internationale, de nombreux acteurs des territoires : diasporas, associations, établissements scolaires, centres sociaux, jeunesse, acteurs économiques... Ces acteurs souhaitent comprendre, s'impliquer et agir sur ces grands enjeux. Ils attendent également des marqueurs forts d'engagement et de solidarité de la part des institutions². Les collectivités territoriales peuvent jouer un rôle important en accompagnant leurs initiatives, ou en développant leurs propres actions à l'international en partenariat avec des territoires d'autres pays.

¹ Extrait du "[BAROMÈTRE AFD/CSA 2019 : LES FRANÇAIS ET LA POLITIQUE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT](#)"

² En témoigne la multiplication des labels attestant de l'engagement des collectivités sur la réalisation des Objectifs de développement durable, l'écologie, l'économie circulaire, l'économie sociale et solidaire, ou encore le commerce équitable.

Une planète partagée : des problématiques et des préoccupations communes

Les citoyens sont de plus en plus sensibles aux enjeux écologiques qui conditionnent le devenir de notre planète. Or agir sur la gestion et la valorisation des déchets, c'est agir concrètement sur le climat.

L'importante fraction organique des déchets produits dans les pays du Sud fermente le plus souvent en atmosphère confinée et émet de grandes quantités non valorisables de méthane, gaz à effet de serre vingt-cinq fois plus puissant que le dioxyde de carbone à l'échelle d'un siècle. Le brûlage des déchets à l'air libre émet quant à lui d'importantes quantités de microparticules très polluantes.

Dans son rapport *Waste and Climate Change* (2010), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) évaluait pour l'année 2005 l'impact climatique des déchets à un niveau comparable à celui de l'aviation civile ou de la marine marchande, ou encore de l'industrie numérique, soit entre 3 et 5 % des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale. Le poids de cet impact devrait croître fortement avec l'augmentation rapide de la production des déchets dans les pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud notamment, qui selon les estimations de la Banque mondiale devrait respectivement tripler et doubler d'ici à 2050, et ainsi contribuer substantiellement au dérèglement climatique¹.

¹ Déchets : quel gâchis 2.0, un état des lieux actualisé des enjeux de la gestion des ordures ménagères, *Banque mondiale*, 20 septembre 2018 (cité page 12).

Idee reçue

n° 8

*“ On ne sait pas très bien
où va l'argent
des projets de coopération ”*

Une professionnalisation du secteur, garante de la qualité des actions

Le secteur de la coopération s'est structuré au fil des années. La montée en compétences progressive des acteurs de la coopération internationale a permis de créer un cadre propice au développement de partenariats de qualité entre le Nord et le Sud. Les démarches de transparence, de redevabilité¹ et d'évaluation des actions réalisées se sont généralisées.

¹ Reddition de comptes auprès des bailleurs de fonds et des populations et acteurs locaux.

Des outils pour suivre la bonne utilisation des fonds

Au Nord comme au Sud, les porteurs de projet ont pour obligation de rendre des comptes. Pour ce faire, ils s'appuient sur différents outils juridiques, financiers et d'évaluation :

- › conventions de partenariat, qui définissent les rôles et obligations de chaque partie ;
- › suivi des activités réalisées : projet initial justifié et détaillé, rapports narratifs illustrés ;
- › suivi financier : budgets prévisionnel/réalisé, devis, rapports financiers avec des justificatifs ;
- › missions d'évaluation interne ou externe.

Ainsi, les acteurs de la coopération internationale et de l'action extérieure des collectivités territoriales¹ se sont dotés d'outils et de méthodes pour améliorer la qualité de leurs actions et répondre au besoin de suivi et de transparence.

¹ Voir l'idée reçue n°1

Le 1 % déchets, un dispositif juridique transparent encadré par la loi

L'action internationale des collectivités françaises dans le secteur des déchets peut s'inscrire dans le cadre du 1 % déchets¹. Une fois voté par les élus de la collectivité ou les délégataires, ce dispositif permet de communiquer en toute transparence auprès des administrés sur les sommes engagées par la collectivité et d'ouvrir le débat sur les actions à l'international de celle-ci.

¹ Présenté dans l'idée reçue n°5, page 21.



L'association Amorce¹ propose aux collectivités locales des outils juridiques et thématiques afin de les accompagner dans la mise en place du 1 % déchets : exemples de délibération, de convention, grille d'évaluation type et plaquette d'information sur le 1 % déchets².

¹ Réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion durable de l'eau.

² Voir site le d'Amorce – Action internationale et dispositif 1% déchets : <https://amorce.asso.fr/boite-a-outils-dechets-action-internationale-et-dispositif-1-dechets>

4 733 collectivités territoriales françaises engagées à l'étranger¹

L'Atlas français de la coopération décentralisée recense les projets menés dans tous les domaines par les collectivités territoriales françaises. Plus de 3 700 projets de coopération décentralisée et près de 6 800 projets développés dans le cadre de jumelages dans 138 pays du monde y sont à ce jour recensés et montrent qu'agir à l'international est possible.



Carte accessible sur www.diplomatie.gouv.fr © MEAE

¹ Chiffres au 12 mars 2020. Atlas consultable en ligne sur le site de France Diplomatie : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/accesMonde.html>

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



14 VIE AQUATIQUE



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



Appuyer la gestion des déchets, c'est à la fois agir sur de multiples priorités et leviers de développement des territoires du Sud et du Nord, tout en contribuant à la préservation des biens communs mondiaux et à l'atteinte des objectifs de développement durable à l'échelle locale et globale.

Quelques ressources pour monter son projet

Les partenaires du projet PAGEDS ont produit et conçu nombre de documents techniques utiles à la réflexion préalable, au montage, à la réalisation et à l'évaluation des projets de coopération dans le champ de la gestion des déchets. Les documents ont été rassemblés dans une boîte à outils en ligne accessible sur le site d'Amorce :

<https://amorce.asso.fr/boite-a-outils-dechets-action-internationale-et-dispositif-1-dechets>

Vous retrouverez sur ce site les fiches techniques mentionnées dans ce document :

- › "Le processus de formalisation des opérateurs de pré-collecte des déchets"
- › "Accompagner les acteurs informels des déchets vers une reconnaissance sociale et professionnelle"
- › "Etablir un diagnostic du service de pré-collecte et de valorisation des déchets ménagers"
- › "Le suivi du fonctionnement du service déchet par le Maître d'ouvrage"
- › "Les modes de gestion d'un service déchet"

D'autres fiches techniques sont disponibles sur cet espace.



Plateforme Re-Sources www.plateforme-re-sources.org

La plateforme Re-Sources fourmille de documentation utile produite à l'occasion de différents projets d'appui au renforcement de la gestion des déchets conduits en particulier dans les villes de pays du Sud.



L'ADEME - www.ademe.fr

L'ADEME - l'Agence de la transition écologique - est engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Mobilisant citoyens, acteurs économiques et territoires dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols... - elle conseille et aide au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions, et met ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. <https://www.ademe.fr/lademe-a-linternationale/> / <https://www.optigede.ademe.fr/>

Des structures ressources



Réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA)

Lieux ressources et espaces d'échanges, 12 réseaux régionaux multi-acteurs accompagnent vos projets de coopération internationale et vous proposent au plus près de chez vous formations, informations, mise en réseau, partage d'expériences...

AMORCE - <https://amorce.asso.fr/>



Réseau d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion durable de l'eau, l'association Amorce propose de nombreux outils et ressources sur la mise en place du dispositif 1 % déchets.

Les partenaires techniques du projet PAGEDS

Le CEFREPADE (<https://www.cefrepade.org/>) et le GRET (<https://www.gret.org/>) mettent en œuvre depuis près de 20 ans des projets de coopération internationale dans le domaine de la gestion et de la valorisation des déchets.

Le CIEDEL (<https://www.ciedel.org/>), institut universitaire, organisme de formation et opérateur de coopération, intervient notamment en appui aux démarches de coopération décentralisée des collectivités territoriales et à la capitalisation de leurs expériences



Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères www.diplomatie.gouv.fr
Agence Française de Développement (AFD) www.afd.fr

Accompagnent les collectivités qui s'engagent ou souhaitent s'engager via des ressources techniques, juridiques et méthodologiques, et bien sûr des financements dédiés.



Cette capitalisation d'expériences fait partie d'une série de documents réalisés dans le cadre du projet PAGEDS (Promouvoir les Actions de Gestion des Déchets au Sud), entre 2017 et 2020.

Le projet PAGEDS

vise la promotion du dispositif 1% déchets, le renforcement des compétences et l'accompagnement des initiatives des porteurs de projets autour de la gestion de déchets dans les pays du Sud.

Le dispositif 1% déchets

permet aux collectivités et EPCI français de mobiliser 1% de leur budget dédié à la gestion des déchets à des actions de coopération internationale dans le secteur de la gestion des déchets. Le dispositif est animé par le réseau Amorce.

10 fiches techniques pour aller plus loin

- > Intégrer le secteur informel dans un diagnostic de gestion des déchets
- > Quelques repères sur la typologie des acteurs informels des déchets dans les villes du Sud
 - > Le processus de formalisation des opérateurs informels de pré-collecte des déchets
 - > Les outils de gestion technique et financière des pré-collecteurs
 - > Les risques professionnels des opérateurs informels de pré-collecte des déchets
 - > Les modes de gestion d'un service déchets
 - > Le suivi du fonctionnement d'un service déchets
 - > Déchets municipaux : connaître le gisement pour agir durablement
 - > Prévention et réduction des déchets : et si la solution commençait par là ?
- > 8 idées reçues à déconstruire pour l'engagement des collectivités territoriales et des EPCI

Les documents réalisés dans le cadre du projet PAGEDS sont disponibles en ligne sur les bases de données Amorce et Re-Sources.

Amorce :

<https://amorce.asso.fr/boite-a-outils-dechets-action-internationale-et-dispositif-1-dechets>

Re-Sources :

<https://www.plateforme-re-sources.org/>

